



ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EPANOUISSEMENT DES POPULATIONS

Association loi 1901° N° SIRET : 488 183 203 00014 Code : NAF/APE 94.99Z

Siège : 20 rue des Coudriers 95490 VAUREAL - France Tél : 07 82 97 81 62

Antenne : Bamako - Mali Tel : 00 223 76 37 81 21 – 20 77 49 33

Site : www.adep-asso.fr Email: infos@adep-asso.fr

INTRODUCTION

La création de l'Association pour le Développement et l'Epanouissement des Populations – ADEP, est une initiative d'hommes et de Femmes, qui très soucieux des conditions de vie difficiles des populations du Mali, se sont réunis en Assemblée Générale pour répondre à une préoccupation des autorités du Mali, dans leur promotion de développement participatif dans le cadre de la décentralisation et la lutte contre la pauvreté à travers les associations.

PRESENTATION ET OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

L'A.D.E.P dont la gestion est désintéressée a pour but d'aider et de soutenir toutes les populations du Mali. Elle soutient le développement des communautés villageoises dans leurs projets concernant : l'approvisionnement en eau potable et son utilisation, l'assainissement, la protection de l'environnement, l'accès à la santé, à l'éducation, la promotion de l'hydraulique villageoise et urbaine, conformément aux besoins et au respect des droits fondamentaux de ces communautés avec comme objectif, le renforcement de la Solidarité Internationale et de la Coopération décentralisée.

Comme au Mali, les actions de l'ADEP en France où elle siège s'articulent autour des axes essentiels de promotion du développement socio-économique et culturel suivants :

- L'insertion socioprofessionnelle des jeunes ;
- La réalisation des actions socio-économiques ;
- L'organisation de manifestations culturelles ;
- Le renforcement de dialogue interculturel par des rencontres, des colloques.

Par ailleurs au côté des plus démunis, l'Association participe au renforcement de la société et la citoyenneté au Nord comme au Sud par des actions de sensibilisation, de formation et d'échanges.

L'Association s'engage conformément à son Statut, et son Règlement Intérieur, à promouvoir le développement économique social et culturel pour améliorer les conditions de vie des populations, créer des échanges culturels

L'Association est présidée par Yaya GARANGO

Pour réunir les ressources nécessaires au financement de ses activités, l'ADEP compte sur l'appui financier et technique de toutes les bonnes volontés et organisations tant de l'intérieur du pays que de l'extérieur

Le Président

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION : N° 0362 / MATCL – DNI
Du 18 Juin 2004 publiée dans le Journal Officiel de la République du Mali, le 10 juillet 2004
Vu l'ordonnance N° 41/PCG du 28 mars 1959 relative aux associations en République du Mali
LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES LOCALES DU MALI